

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DAE 89** Avenants aux conventions relatives au « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités ».

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020 SG 17 en date du 18 mai 2020 « Lancement d'un plan de soutien en direction des acteurs économiques, associatifs et culturels face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19 » ;

Vu la délibération en date du 27 juillet 2020 « Participation de la Ville au financement du Fonds Résilience d'Ile-de-France (10 000 000 euros) » ;

Vu la convention relative au « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités » signée le 27 juillet 2020 par la Ville de Paris et le 13 août 2020 par la Région Ile-de-France ;

Vu la convention relative au « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités » entre la Ville de Paris et InitiActive IDF signée le 2 septembre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de de signer des avenants aux conventions relatives au « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités » ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants aux conventions relatives au « Fonds Résilience Ile-de-France & collectivités » avec la Région Ile-de-France et avec InitiActive IDF, dont les projets sont joints en annexe.

Article 2 : Une participation à hauteur de 5 000 000 euros est attribuée à l'Association InitiActive Île-de-France - 36, rue des Petits Champs 75002 Paris - au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**